

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le lundi 12 mai 2014, à 19 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de la greffière adjointe dûment assermentée pour faire office de greffier pour cette séance, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Engagement d'un directeur général et greffier par intérim.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à sept (7) membres.

4929-05-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

4930-05-2014

3. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.

ATTENDU l'absence prolongée pour une durée indéterminée de la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle ;

CONSIDÉRANT la charge de travail à ce poste et qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un directeur général et greffier par intérim afin d'expédier certaines affaires courantes et urgentes et de procéder à l'étude de projets spécifiques sans délai additionnel ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu aux conditions élaborées pour ce poste qu'il soit sujet à une rupture de contrat avec préavis écrit de vingt-quatre (24) heures seulement ;

ATTENDU que l'expérience pertinente du monde municipal et à ce même poste du candidat proposé rencontrent les exigences stipulées par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Denis Leclerc, à titre de

directeur général et greffier par intérim, le tout selon les conditions négociées à compter du 13 mai 2014 et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, de même que la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4931-05-2014

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 35, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis,
greffière adjointe